

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 7 Février 2018

L'an deux mille dix-huit, le 7 Février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 Novembre, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaients présents : LHERMEROULT PATRICK, Maire
ROCREE Roselyne, DUHAMEL Agnès, DAUBE François, ROHEE Nathalie, DANEL Sandrine
QUERUEL Geneviève, BOUCHER Martial, ALLORGE Hervé,

Absente excusée : FAUCHER Laurent qui donne pouvoir à Monsieur LHERMEROULT Patrick

Absent non excusé : LEMOUCHER Francis

Secrétaire de séance : ROHEE Nathalie

Ouverture de la séance : 20h30.

1- Délibération rattachement du Hameau Mesnil Péan à Bérengeville-la-Campagne :

Suite aux différents épisodes d'inondations qui ont touchés les deux premières habitations du Mesnil-Péan en arrivant de Quittebeuf, un projet de travaux d'assainissement en travers a été réalisé pour que les eaux pluviales puissent être évacuées sans aller chez les particuliers.

Le coût des travaux est estimé à 13 000€ avec un reste à la charge de la commune de 6 500€.

Au vu de la somme restant à charge pour la commune, il est possible de demander une subvention auprès du Département dans le cadre de l'assainissement en traverse. Pour que la demande puisse être recevable, le hameau du Mesnil Péan doit être rattaché officiellement par délimitation de la voirie communale à la commune de Bérengeville la Campagne.

L'ensemble du conseil municipal vote à l'unanimité pour le rattachement du Mesnil Péan afin de réaliser le projet en 2018.

2- Délibération du règlement intérieur d'utilisation de la salle des fêtes :

Suite aux différents travaux d'aménagement de la cuisine et de la salle réalisés l'année dernière dans la salle des fêtes, le conseil municipal décide de revoir le contrat de location, afin de le mettre à jour.

Plusieurs points sont abordés concernant des petits aménagements restant à faire :

- A acheter et installer 2 spots extérieurs détecteurs de mouvement, ainsi qu'un interrupteur pour allumer la lumière extérieur et éviter de toucher au tableau électrique.
- Hervé a contacté l'entreprise LANEF pour avoir les pictogrammes des appareils électriques de la cuisine : rien n'est disponible.
- Une serrure devrait être ajoutée sur le placard du bas dans la cuisine.

- Des pictogrammes devraient être installés sous chaque chauffage et 2 boutons devraient être condamnés, donc non utilisables par les locataires, cela évitera leur dérèglement.
- Monsieur le Maire va montrer aux membres de la commission salle des fêtes l'utilisation et réglage des chauffages pour que les membres puissent le réexpliquer lors de l'état des lieux d'entrée.
- Un deuxième grand balai est à acheter. Monsieur DAUBE va s'en occuper.
- Le réaménagement du placard-balais (par la pose d'une étagère et d'attaches pour fixer les balais ainsi éviter qu'ils touchent le sol et que les poils soient écrasés) ainsi que l'installation d'un nouveau tableau pour le règlement doivent être demandé à l'employé communal.

-Un planning doit être demandé aux institutrices qui utilisent la salle des fêtes, ceci doit être demandé demain lors du conseil d'école.

Le nouveau règlement est adopté et sera mis en place dès que les points seront mis à jour.

3- Délibération Tarifs de la salle des fêtes :

Suite aux différents travaux d'aménagement de la cuisine réalisés l'année dernière dans la salle des fêtes, le conseil municipal décide de revoir les tarifs de location :

	Anciens tarifs		Nouveaux tarifs proposés	
	Tarif Eté	Tarif Hiver	Tarif Eté	Tarif Hiver
	Du 01 Avril au 30 septembre	Du 1er Octobre au 31 Mars	Du 01 Avril au 30 septembre	Du 1er Octobre au 31 Mars
Location habitant de la commune				
Pour 1 Journée	90.00 €	100.00 €	90.00 €	100.00 €
Pour le week-end - 48h	175.00 €	200.00 €	180.00 €	200.00 €
Location hors commune				
Pour 1 Journée	125.00 €	140.00 €	130.00 €	150.00 €
Pour le week-end - 48h	250.00 €	280.00 €	260.00 €	300.00 €

Après lecture des nouveaux tarifs proposés, le conseil municipal a décidé de les adoptés à l'unanimité.

4- Délibération pour demande DETR :

Le projet rue de la Mairie avance, le droit de préemption urbain a été mis en œuvre par l'EPFN pour permettre à la commune l'acquisition de la propriété.

La valeur d'acquisition du bien est de 90 000 €, les travaux projetés s'élèvent à 113 772 €.

La commune avec le soutien de la Communauté de Commune du Pays du Neubourg a monté un projet de contrat de territoire auprès du Département pour obtenir des subventions sur le projet de réaménagement du centre bourg incluant passage pour mobilité réduite, ainsi que l'accès à l'école et 2 places de parking PMR.

Ce dossier peut en parallèle faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la DETR.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention au titre de la DETR et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Décision prise à l'unanimité.

5- Points sur les travaux :

Route de Louviers : lors de l'effacement de réseaux, le bornage a été effectué pour le transformateur à créer (montant : 1 050€). L'entreprise Brunet Bataille a presque fini le chantier.

Le point d'apport volontaire en cours d'installation.

Point sur les mares : La mare du Rouloir a été curée en plein hiver, et un important amas de branchages fut laissé sur le terrain tel quel, ainsi que la vase déversée dans le champ. Un rendez-vous est prévu mercredi 14/02/2018 avec la commission afin de faire le point sur les mares. Concernant celle de la sente de la mare Freneuse, une demande a été faite afin de déplacer un poteau. Cela fut classé sans suite. Voir avec le propriétaire pour qu'il modifie le sens de sa barrière.

Chemins ruraux : Un rendez-vous a eu lieu avec la CDC (29 janvier 2018) concernant les chemins ruraux des Houlettes et du Moulin. Le projet retenu est d'effectuer un profilage des chemins par une entreprise, suivi d'une double couche d'enduit avec gravillonnage, et réalisé en même temps que les chantiers de la CDC. Le devis estimatif des travaux va être réalisé.

Vente de bois : Concernant la vente de bois l'année prochaine : prévoir de faire un lot du bois situé dans le chemin communal (sortie Bérengenville, direction le Mesnil-Péan), pour lui restituer son rôle de chemin.

Bail communal : La commune doit se renseigner concernant le renouvellement du bail de la parcelle communal situé aux buttes.

Salle des fêtes : Le devis pour la rambarde de la salle des fêtes est de 600€, l'ensemble du conseil valide le devis et demande que les travaux soient réalisés.

Assurance : Modification du contrat Groupama : Forfait : 315€ pour les membres du conseil en cas de déplacements et employés de mairie couverts, et modification de l'assurance au tiers pour le tracteur.

Mairie : Les panneaux d'affichage de la Mairie sont en cours d'installation.

6- Points sur les syndicats :

TRANSPORT SCOLAIRE : Il a été prévu un lien concernant le site de l'EPN l'agglomération d'Evreux pour la rentrée prochaine, afin que les parents puissent obtenir les infos directement concernant les transports scolaires suivant les intempéries.

SIVOS : 2 contrats aidés ont été reconduits Nathalie et Yves. Chantal étant en arrêt maladie une remplaçante est prévue pour combler le manque. Monsieur Boucher a demandé au conseil s'il serait possible de changer la barrière coté SIVOS qui est vétuste. Monsieur le maire s'engage à étudier ce dossier et faire faire un devis.

7- Point sur les commissions :

Fleurissement : Madame Roselyne ROCREE demande une réunion pour fin février, pour la réflexion du projet de 2018.

Site internet : formation à prévoir avec Meggie pour Nathalie Rohee et Geneviève Queruel.

8- Questions diverses :

Le recrutement d'un remplaçant fut établi pour pallier à l'absence de Meggie lors de son congé maternité, une annonce a été postée en commun avec la mairie de Canappeville. Des personnes ont été reçues en entretien. Une personne a été retenue : Monsieur Julien Robert. Il commencera en binôme avec Meggie le 20 février 2018.

Logiciel informatique : voir avec Canappeville pour avoir le même logiciel spécifique mairie dans les 2 communes ce qui n'est actuellement pas le cas.

Madame Nathalie ROHEE demande s'il y a de l'avancement en ce qui concerne la sécurité du village. Une réflexion pour sécuriser la rue du château d'eau et rue du Mesnil Péan est en cours.

La séance est levée à 23h40.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne	DUHAMEL Agnès	ALLORGE Hervé
BOUCHER Martial	DANEL Sandrine	DAUBE François	FAUCHER Laurent pv à LHERMEROULT Patrick
LEBOUCHER Francis Absent	QUERUEL Geneviève	ROHEE Nathalie	